

# RECHERCHE 4 : TOURISME ET TERRITOIRE : GERER LE PASSER POUR PREPARER L'AVENIR

**ANNEXES** 

RAPPORT FINAL – DECÉMBRE 2020





#### Responsables scientifiques

Pour l'IGEAT-ULB : Jean-Michel DECROLY, Anya DIEKMANN

Pour le Lepur-ULiège : Symi NYNS et Serge SCHMITZ

#### Coordinatrice scientifique

Pour l'IGEAT-ULB : Valérie CAWOY

#### Chercheurs

Pour l'IGEAT-ULB : Derek BRUGGEMAN, Xavier COURTOIS, Michèle HAINE, Stéphanie

**QUERIAT** 

Pour le Lepur-ULiège : Myriem NOURI



### **TABLE DES MATIÈRES**

	HEBERGEMENTS DES PLATEFORMES D'ECHANGES A COURT TERME	
1.	INTRODUCTION	
2.	BENCHMARK	
В	ENCHMARK DES REGLEMENTATIONS EUROPEENNES RELATIVES AUX HEBERGEMENTS DES PLATEFORMES ECHANGES A COURT TERME	
	Territoire	6
	Année	6
	Lois et régulations	6
	Relation directe avec les plateformes numériques	6
	Relation indirecte avec les plateformes numériques	6
	Pays	6
	Ville / Région	6
	Autorité de régulation	6
R	EGLEMENTATIONS ET MESURES PRISES A LA SUITE DU COVID-19	16
	Territoire	. 16
	Année	16
	Lois et régulations	16
	Relation directe avec les plateformes numériques	16
	Relation indirecte avec les plateformes numériques	16
	Pays	. 16
	Ville / Région	. 16
	Autorité de régulation	
3.	CONCLUSION	. 24
S	YNTHESE DES DIRECTIVES MISES EN EVIDENCE PAR LE BENCHMARK	24
	Catégories	24
	Directives	24
	Exemples	24
	Pays	24
	Villes	24
	Directives spéciales	24
	Conditions relatives au bien	24
	Logement	24
	Bâtiment	24
	Environnement immédiat	
	Conditions relatives à la location	24
	Duráo	2/



	Capacité	. 24
	Contrôle	
	Fiscalité	. 25
	Administration (Autorisations et Déclarations)	. 25
	Garanties	
	Revenus	. 26
	Complémentaires	. 26
	Commerciaux	
4.	REFERENCES	. 26



#### 1. INTRODUCTION

Les différentes directives applicables aux Airbnb ont été mises en évidence au travers d'un benchmark réalisé sur les pays de l'Union européenne. A défaut d'une législation globalisée au niveau européen, chaque pays a développé des autorités de régulation et des plans d'actions ou encore, des circulaires propres à chaque division administrative. Toutes les mesures ne sont pas exclusivement élaborées pour les plateformes numériques mais peuvent avoir des impacts sur ces dernières.

Loin d'être exhaustif, ce benchmark général porte sur 12 pays ; la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Islande, le Danemark et le Canada par sa ville du Québec. Le choix de ces pays est lié à la proximité géographique et au contexte touristique similaire des territoires ainsi qu'à la disponibilité des directives recherchées. Certains pays comme l'Islande sont pris en compte malgré leur éloignement contextuel et géographique. Toutefois, cet exemple représente une source pertinente par l'aspect de maitrise du phénomène Airbnb. Dans ce tableau, les mesures observées sont classées par : pays ; ville/région ; type d'autorité de régulation ; type de document assurant la régulation et selon leur relation directe ou indirecte vis-à-vis des hébergements locatifs à court terme issus des plateformes. Cette structure permet de distinguer les niveaux d'intervention des directives appliquées sur chaque territoire et leur caractérisation : soit une réglementation généralisée soit une règlementation moins stricte mais basée sur l'expérience et le respect de l'environnement direct. Le tableau reprend également les mesures spécifiques prises dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19. Cinq pays sont pris comme exemple: la Croatie, l'Italie, l'Espagne, la France et la Belgique. Les réglementations et les mesures émises par le site Airbnb ainsi que le World Travel & Tourism Council (WTTC) sont également énumérées.

#### 2. BENCHMARK



	Territ	oire	_			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
		Bruxelles Éco- nomie et Emploi	2014-2015	Ordonnance du 8 mai 2014 sur l'hébergement tou- ristique (applicable depuis le 24 mars 2016)	* Déclaration de location (avec casier judiciaire, contrat d'as- surance en responsabilité ci- vile, certificat de conformité urbanistique, affectation du bien) * Répondre aux critères de confort	
	Région de Bruxelles	Région	/	/	* Autorisation d'exploitation de- puis 2016 (logement destiné uniquement à la location pas de domiciliation possible) * Attestation de sécurité incen- die * Assurance RC * Accord de la copropriété (si immeuble) * Taxe sur les nuitées (depuis 2017)	
Belgique	Région Wallonne	Commissariat général au tou- risme	2017-2019	Code du tourisme wallon	Déclaration d'exploitation :  * Déclaration de location du bien pour une durée supérieure à une nuitée  * Disposer d'une assurance en responsabilité civile en cas de dommages et dégâts  * Attestation en termes de normes de sécurité incendie ou attestation de contrôle simplifié (livre III, titre IV, Chapitre 1er re- latif à la sécurité incendie)  * L'hôte ne doit pas avoir des antécédents juridiques qui relè- vent du pénal  * Déclaration auprès du Com- missariat Général au Tourisme	
	Région Flamande	Office Toerisme Vlaanderen	2017	/	* Enregistrement du bien/hé- bergement * Attestation de sécurité incen- die * Disposer d'une assurance en responsabilité civile	



	Territ	oire	_			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
	Règles com- munes aux ré- gions				* Etablissement de la résidence principale dans le logement loué (contradictoire à Bruxelles) * Exploitation d'un logement unique * Limitation à une capacité absolue du bien à max de 15 locataires * Définir un contrat écrit par chambre * Assureur en responsabilité civile * Assureur en responsabilité civile * Afficher le prix de chaque chambre * Répondre aux critères de confort (sanitaires particuliers pour les locataires) et de sécurité * Limitation du nombre de chambres louées à 5 par propriétaire * Mise en location du bien < 4 mois/an/offre (pas en Wallonie) * Amendes 250-25.000 euros (pas en Wallonie) * Taux de taxation : 33,99% * Imposition sur les revenus professionnels > 6.250 euros en 2019 (20% revenus divers - 48% revenus immobiliers)	* Taxe régionale sur les héber- gements touristiques
	Toutes les		2010	Code du tourisme (24 juillet 2010)	* Limitation de la location à max 120 jours/an/offre = 4 mois/an = 10 jours/mois	* Obligation de déclaration dé- taillée des biens loués * Autorisation de changement d'usage du logement
France	villes (allége- ment des directives pour les villes de <200.000 hab.)	/	2014	Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme ré- nové, dite loi ALUR (article 16)	Résidence principale (occupée +8 mois/an) : * Limitation de la location à max 120 jours/an/offre Résidence secondaire : * Déclaration à la commune (> 200.000 hab.) * Autorisation de changement d'usage (< 200.000 hab.) * Limitation de la location à max 120 jours/an/offre	* Application de toutes les di- rectives dans les communes : - Hauts de Seine ; - Seine Saint Denis ; - Val de Marne ; - Paris ; - Bordeaux ; - Nice.



	Territoire		_			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
			2016	Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République Nu- mérique et le décret d'application du 28 avril 2017 (s'ajoute aux lois du 29 dé- cembre 2015)	territoriale (CET) * Déclaration à la mairie (procédure d'enregistrement)	



	Territ	oire				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
			2018	Loi ELAN du 23 no- vembre 2018 por- tant sur l'évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ar- ticle 145)	* Limitation de la location à max 120 jours/an/offre = 4 mois/an = 10 jours/mois * Déclaration à la commune (> 200.000 hab.) * Obligation de transmission d'informations de la part du loueur vers la commune (sinon amende de 10.000 euros)	



	Territ	oire	Φ			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
	Paris	Ville	2017	/	Pas de distinction entre résidence principale ou secondaire * Enregistrement dans le site de la Mairie de Paris * Affichage du numéro de déclaration à 13 chiffres dans l'annonce (sinon amende de 450 Euros) * Limitation max 120 jours/an/offre (sinon amende de 450 Euros)	
	Tout le pays	Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie	2016	Livre blanc Plate- formes numériques : Politique réglemen- taire numérique pour la croissance, l'innovation, la con- currence et la parti- cipation		* Régulations sectorielles simi- laires aux ressources clas- siques * Protection des consomma- teurs * Protection des données
60	<i>μ</i> -5/3	/	2017	9ème réforme du droit de la concur- rence (Gesetzes ge- gen Wettbewerbs- beschränkunge)		* Indexation des prix pour tout type de logement (long terme et court terme)
Allemagne	Berlin	Mairie	2018	/	Résidence principale : * Interdiction de location d'un bien en entier * Location du bien occupé par le propriétaire dans le cas d'une résidence principale * Enregistrement obligatoire / Permis de location émis par l'arrondissement (2018) * Affichage du numéro d'enregistrement dans toute publication concernant la location * Amende de max 500.000 Euros Résidence secondaire : * Limitation de jours de location par la ville sur les secondes résidences à max 90 jours/an/offre	
Irlande	Dublin	Ville	2011	/	* Demande de changement d'usage du bien (usage com- mercial)	



	Territ	oire	Ф			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
	Tout le pays	/	/	/	* Etablissement d'une concur- rence loyale avec le secteur hô- telier * Limitation de l'augmentation des prix de l'immobilier * Limitation des nuisances de voisinage	* Lutte contre la fraude fiscale
	Madrid	Municipalité	2017-2018	/	* Limitation du nombre de jours autorisés de mise en location du bien max 90 jours/an/offre (2019)  * Certificat de conformité  * Communication des données à la préfecture  * Possibilité d'interdiction de l'implantation des logements Airbnb par les copropriétaires  * Obligation de présence d'accès indépendant au logement	
Espagne	Barcelone	Mairie	2014-2016	/	* Limitation du nombre de jours de location * Limitation du nombre de chambres à louer * Licence ou enregistrement avec frais * Amendes et sanctions infli- gées par la mairie pour les lo- gements touristiques illégaux	
E	Baléares	Communauté	2018	/	* Limitation du nombre de logements loués par l'hôte * Limitation du nombre de jours de location * Interdiction de location d'appartement * Possibilité d'interdiction de l'implantation des logements Airbnb par les copropriétaires	
	Valence	Communauté	2017-2018	/	* Application d'une taxe foncière additionnelle pour les propriétaires * Limitation du nombre de jours de location de location des biens isolés * Location de logement en RDC seulement ou au 1er si RDC commercial * Demande de changement d'usage du bien (usage commercial) * Amendes et sanctions infligées par la mairie pour les logements touristiques illégaux * Exigence d'une garantie sur la propriété réelle du bien par l'hôte	



	Territ	oire	•			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
		Autorité garante des communi- cations - AGCOM	2016	Projet de loi (n°3564) sur la « sharing economy » et les plateformes numériques	* Clarification de la situation fis- cale des gestionnaires et des utilisateurs * 10% d'imposition des reve- nus perçus par les utilisateurs (revenus <10.000 euros/an - cumule pour >10.000 eu- ros/an) prélevée par les plate- formes et versée aux autorités fiscales	* Fourniture demandées aux opérateurs des polices d'assu- rance pour la couverture des risques typiques de l'économie collaborative
		Antitrust – AGCM		/		* Eviter la concurrence déloyale * Protection des données per- sonnelles * Respect du code de consom- mation (amendes et sanctions applicables)
Italie	Tout le pays	/	2017	Loi de finances rec- tificative 2017 (dé- cret-loi 50/2017 publié au JO du 24 avril 2017)	* Taxe Airbnb (Imposition de 21% pour toute location de <30jours)	
		/	2017	Loi sur la concur- rence du 4/08/17 interdit le « parity rate » (dite norme Booking)		* Possibilité pour les hôteliers de pratiquer des prix intéres- sants par rapport aux plate- formes
		/	2017	Loi de Finances rec- tificative pour 2017 (Décret-loi n°50/2017)		* Web taxe
		/	2017	« Jobs Act pour les travailleurs auto- nomes »		* Application de régime de cou- verture sociale pour les profes- sions libérales moyennant une cotisation
		Information Commissioner's Office (ICO)	2018			* Protection des données per- sonnelles
Royaume-Uni	Tout le pays	Information Commissioner's Office (ICO)	2017			* "Data Protection Act" rem- placé par le "Data protection bill"
A		Ofcom	2003	Loi sur la communi- cation		* Régulation des télécommunications britanniques * Protection contre les escroqueries des consommateurs * Assurer une compétition loyale entre acteurs (Competition Market Authority)



	Territ	oire	~			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
		Competition and Markets Authority (CMA)				* Protection du consommateur * Assurer une concurrence loyale
		/	2002	E-commerce Regu- lations		* Fourniture d'informations aux autorités
		/	2015	Consumer Right Act		* Renforcement des droits des consommateurs
		/	2013	Consumer Con- tracts Regulation		* Obligation de communication d'informations aux autorités
		/	2008	Consumer Protec- tion From Unfair Trading Regulations		* Listing de pratiques commerciales condamnables
		/	2009	Provision of Ser- vices Regulations		* Condamnation de la discrimi- nation des clients résidant dans l'EEE
		/	2003	Privacy and Elec- tronic Communica- tions Regulations		* Régulation du web marketing
	Londres	Ville	2017	/	* Limitation du nombre de jours de location max 90 jours/an/offre * Sans limitation : Permis de Temporary Sleeping Accom- modation	
Pays-Bas	Tout le pays	/	/	Dutch Civil Code	* Respect des conditions d'hygiène et de sécurité des appartements * Utilisation contrôlée du bien * Obligation d'émission d'un contrat de location * Punition des sous-locations illégales * Justification de la résiliation et de l'expulsion par l'hôte (protection du consommateur) * Protection des droits de l'hôte * Interdiction des locations de logements sociaux	



	Territ	oire				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de régulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
	Amster- dam	Ville	2018	/	* Interdiction de location dans certains quartiers (ex: centre-ville) (01/07/2020) * Limitation du nombre maximum des locataires * Limitation des jours de location (jours max de location 30 jours/an/offre) * Déclaration à la ville de chaque location *Taxe touristique * Déclaration des revenus * Nombre max de 4 personnes/jour/offre	
Islande	Reykjavík	Ville	2016	/	* Limitation du nombre de jours de location max 90 jours/an/offre  * Limitation des revenus de l'hôte  * Demande de licence ou enregistrement avec frais  * Demande de changement d'usage du bien (usage commercial)  * Présence du propriétaire dans le bien  * Limitation du nombre de locataires (4 personnes/offre)	
Autriche	/	/	2020	/	* Déclaration des revenus aux autorités fiscales (directive UE prévue pour 2021)	
Danemark	1	/	2020	Accord avec Visit Denmark	* Partage de données	



	Territ	oire	•			
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
Canada	Québec	Ville	2020	/	Résidence principale :  * Location de la totalité ou d'une partie du logement * Enregistrement de la location auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)  * Affichage du numéro d'enregistrement dans tout média concerné  * Taxe d'hébergement (3,5% du tarif/nuitée)  * Possibilité de proposition d'hébergement par le locataire moyennant accord du propriétaire  * Aval du comité de copropriété  Résidence secondaire :  * Obtention de la classification "Etablissement touristique" par le CITQ	

	2016	General Data Pro- tection Regulation – GDPR		* Application de toutes les di- rectives dans tous les secteurs
Europe	2011	Directive 2011/83/UE du Par- lement européen et du conseil du 25 octobre 2011 rela- tive aux droits des consommateurs		* Application de toutes les di- rectives dans tous les secteurs
	2020	Eurostat (Office de statistiques de l'Union Européenne) Accord : Commis- sion européenne - Airbnb/Booking/Ex- pedia Group/Tri- padvisor	*Partage et accès aux autorités nationales et locales des données sur les locations de courte durée effectuées sur Airbnb et d'autres plateformes (05/03/2020)  * Communication régulière de données fiables  * Protection de la vie privée  * Publication des données	



	Territo	oire				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
						* Distanciation physique de mi- nimum 1,5 mètres
						* Port du masque et gants si besoin pour tout utilisateur (clients et personnel)
						* Mise à dispositions de désin- fectant
						* Notice d'informations Covid- 19 visible
						* Limitation d'un nombre maxi- mum de personnes utilisant un même espace ou activité. Ceci dépend de la surface louée
.0		Croatian Insti-				* Disposition de papier toilette et équipement de nettoyage
Croatie	Tout le pays	tute of Public Health	2020	Communiqué		* Disposition de local à déchets à l'extérieur
						* Equipement de protection (masque, gants) dans le cas de la présence du personnel
						* Prise en compte des mesures d'hygiène générales
						* Ventilation régulière des es- paces fermés
						* Nettoyage régulier des es- paces utilisés
						* Séparation et nettoyage du linge de maison ainsi que la vaisselle utilisés par chaque personne
						* Information des invités par rapport aux mesures d'hygiène



	Territoire					
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
Espagne	Tout le pays	Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme	2020	Communiqué		En plus des mesures d'hygiène :  * Etablissement d'un plan de gestion Risque Covid-19 adaptable aux décisions régulières envers ce risque  * Etablissement d'un protocole de nettoyage  * Formation du personnel pour le risque en question  * Mettre à disposition tout matériel, uniforme, produits pour le personnel et cela d'une manière quotidienne. Aucune réutilisation n'est autorisée  * Limitation des éléments de décoration et tous autres éléments qui demandent un nettoyage  * Restriction de la restauration et interdiction des buffets  * Nettoyage de tout espace partagé après chaque utilisation
France	Tout le pays	Union nationale pour la promo- tion de la loca- tion de vacances (UNPLV)	2020	Protocole de net- toyage et de désin- fection à l'attention des propriétaires de meublés de tou- risme (dont plate- formes de location de vacances membre UNPLV)	Gestes et recommandations:  * Méthodologie d'entretien (organisation du nettoyage et de l'entretien)  * Gestes barrière pour le personnel/propriétaires (retrait des draps, retrait de chaussures dans le logement,)  * Nettoyage et désinfection des extérieurs (dépoussiérage, désinfection terrasses et surfaces de contact)  * Disponibilité de produits et équipements de protection et d'intervention nettoyage pour le personnel/propriétaires  * Distance de sécurité lors de l'exécution des services (dépôt de produits ou nourriture pour les visiteurs)  * Gestion des déchets : Poubelle dédiée aux déchets à risque tels que les masques	



	Territ	oire				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
	Tout le pays	Fédération na- tionale des or- ganismes institutionnels du tourisme	2020	Bonnes pratiques: Locations saison- nières (gîtes et meu- blés de tourisme) et chambres d'hôtes dans le contexte de la crise sanitaire co- vid-19  Version 02 (20 mai 2020)	* Enregistrement du bien/hé- bergement * Attestation de sécurité incen- die * Disposer d'une assurance en responsabilité civile	Gestes et recommandations:  * Rappel des principales mesures sanitaires (gestes généraux de propreté personnelle)  * Réalisation du nettoyage et de la désinfection des hébergements (réaménagement de l'hébergement, nettoyages et désinfection en 7 étapes, accueil des clients, gestion des repas, gestion des espaces communs et leur désinfection régulière, autres recommandations pratiques)
Italie	Tout le pays	Conferenza delle regioni e delle province autonome	2020			Guide pour tous les établissements offrants des services touristiques:  * Information sur les mesures de prévention dans une langue internationale  * Prise de température corporelle avant l'accès  * Définitions des trajectoires entre les bâtiments et définition de distance de sécurité  * Distanciation entre personnes sauf membre de la même famille  * Equipement de protection des bureaux de réception et de payement  * Nettoyage des surfaces de travail du personnel  * Port du masque obligatoire pour tous  * Disponibilité d'un système de nettoyage des mains  * Désinfection de tout objet ou surface avant réception par le visiteur  * Nettoyage et désinfection régulières des surfaces avant et après utilisation par les visiteurs  * Aération des espaces  * Mesures adéquates pour le service traiteur



					Mesures générales :				
					* Information sur les mesures sanitaires Covid-19				
					* Mise en place des protocoles sanitaires renforcés et diffusion				
					* Protocole d'information en cas de contact avec personne covid du personnel ou des visi- teurs				
					* Evitement de tout rassemble- ment				
					* Fermeture de toute activité de rassemblement				
					* Vérification de l'application des mesures				
					*Réaménagement des es- paces pour le respect des dis- tances de sécurité (min 1 m 50)				
					* Port du masque obligatoire et équipement de protection si nécessaire				
					* Mise à disposition d'un sys- tème de nettoyage des mains				
Belgique	Région Wallonne	Commissariat général au tou-	2020	GUIDE DE BONNES PRATIQUES SANITAIRES	PRATIQUES	PRATIQUES	PRATIQUES	PRATIQUES	* Nettoyage et désinfection ré- gulière d'espaces communs, du lieu de travail et du matériel
β		risme		À L'usage Des Opérateurs Touristiques	* Nombre max de 1 personne par 10m2, rassemblement de <4 personnes				
					* Préférence de payement à distance				
					* Gestion des déchets (déchets spéciaux pour masques et autres équipements liés au co- vid)				
					Recommandations par type d'espace :				
					Accueil				
					* Communication : affichage des consignes				
					* Distanciation physique : 1m50				
					* Equipement de protection collective : marquage au sol, cordons, barrières, circuit, cloi- sons ou écrans type Plexiglas				
					* Mesure d'hygiène : Port du masque obligatoire, hygiène des mains, désinfection régu- lière des surfaces et équipe- ments, limitation des surfaces				



de contacts telles que les poignées de portes, ventilation des lieux Lieux de circulation \* Communication: affichage des consignes Distanciation physique : 1m50 Equipement de protection collective: marquage au sol, cordons, barrières, circuit, cloisons ou écrans type Plexiglas \* Mesure d'hygiène : Port du masque obligatoire, hygiène des mains, désinfection régulière des surfaces et équipements, limitation des surfaces de contacts telles que les poignées de portes, ventilation des lieux Espaces externes collectifs \* Communication: affichage des consignes \* Distanciation physique : 1m50 entre les personnes et les tables \* Installation des parois en Plexiglas d'une hauteur min de 1m80 si nécessaire \* Nombre de personnes limité à 4 \* Mesure d'hygiène : Port du masque obligatoire, hygiène des mains, désinfection régulière des surfaces et équipements, limitation des surfaces de contacts telles que les poignées de portes Espaces internes collectifs, piscines et espaces bien-être \* doivent être fermés jusqu'au levé de confinement Hébergements \* Communication: affichage des consignes, liste des professionnels de santé dans les environs, fixer les heures d'arrivées et de départs \* Mesure d'hygiène : Port du masque obligatoire, hygiène des mains, désinfection régulière des surfaces et équipements, limitation des surfaces de contacts telles que les poignées de portes, ventilation des lieux \* Mise à disposition : produits de nettoyage

	Territ	oire				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
						* Retrait des produits d'accueil et distribution à l'accueil sur demande
						* Entretien : Nettoyage et dé- sinfection avant et après chaque visiteur
						Locaux techniques
						* Gestion séparée des pou- belles et disposition externe si possible
						* Blanchisserie : temps de la-
						tence >3h, éviter tout contact du linge avec la peau, lavage des textiles à +60°



Territoire		Φ.				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques
		Directives après le comité de concertation du 27 novembre 2020	0202	Directives après le comité de concerta- tion du 27 no- vembre 2020		* Fermeture de tout lieu de res- tauration commun lié à l'héber- gement  * Les rassemblements appli- qués dans le privé sont mainte- nus dans le secteur touristique
	/	World Travel & Tourism Council (WTTC) Forum pour l'industrie du voyage et du tourisme	2020	LEADING GLOBAL PROTOCOLS FOR THE NEW NORMAL Short term rental		Préparation opérationnelle et du personnel :  * mettre en place un plan de prévention du COVID-19 comprenant une liste d'action, de contrôle pour la prévention des infections et un plan spécial de nettoyage et de désinfection.
Monde		Direction cen- trale d'Airbnb	2020	Protocole sanitaire Airbnb	* Dans l'impossibilité de désinfection totale de l'espace occupé, les réservations sont gelées pendant 72h entre chaque invité; Fournir des informations de prévention sur le COVID-19 aux invités  * Attendre 24h avant de rentrer dans le logement (ou la chambre) suite à un séjour pour éviter d'être exposé aux particules dans l'air (même après nettoyage)  * Fournir des informations de prévention sur le COVID-19 aux invités  * Utiliser des équipements de protection de la part des hôtes et du personnel de ménage ainsi que du gel hydroalcoolique de manière régulière  * Mettre à disposition des propriétaires un kit de nettoyage et un service de nettoyage et de désinfection professionnel "Ekoklean on demand"	
Airbnb	/	Centre de res- sources Airbnb	2020	Mesures de sécurité contre le Covid-19 & Processus de net- toyage renforcé en 5 étapes (protocole)	* Port du masque obligatoire  * Distanciation Physique de 2m  * Nettoyage renforcé et désinfection en cinq étapes : préparation des produits et utilitaires, nettoyage, assainissement avec des désinfectants chimiques, vérification par checklist, finalisation par préparation des éléments pour le prochain voyageur après lavage des mains	



	Territoire		_				
Pays	Ville / Ré- gion	Autorité de ré- gulation	Année	Lois et régulations	Relation directe avec les plate- formes numériques	Relation indirecte avec les pla- teformes numériques	
				Politique relative aux cas de force ma- jeure	* Possibilité d'annulation et de remboursement		



#### 3. CONCLUSION

L'analyse du benchmark a abouti à une synthèse des différentes directives qui concernent le bien en lui-même, la location, la fiscalité, l'administration via les autorisations et déclarations ou encore, en lien avec les garanties apportées aux locataires. La question des revenus complémentaires et commerciaux liés aux Airbnb est également prise en compte. Le tableau de synthèse est agrémenté d'exemples permettent de rattacher les mesures les plus "originales" aux pays où elles sont appliquées. Il est important de rappeler que les initiatives prises dans les pays étudiés ne sont pas destinées à entraver les plateformes d'échanges. Leur but est de les rendre compatibles avec les espaces qu'elles occupent tout en respectant l'aspect social de ces derniers.

#### SYNTHESE DES DIRECTIVES MISES EN EVIDENCE PAR LE BENCHMARK

Catégories				Exemples				
Caté	egories	Directives	Pays	Villes	Directives spé- ciales			
Conditions relatives au bien		* Répondre aux critères de confort d'un hébergement touristique * Etablissement de la résidence principale dans le logement loué * Durée annuelle minimum d'occupation	France	Villes de > 200.000 hab.	La résidence principale doit être occupée par le propriétaire plus de 8 mois/an			
	Logement	du bien par le propriétaire  * Assurer l'accueil des locataires  * Répondre à des critères de sécurité  * Occupation du bien par le propriétaire  * Obligation d'un accès indépendant au logement  * Possibilité de proposition d'hébergement par le locataire moyennant accord du propriétaire	Alle- magne	Berlin	Le bien doit être occupé par le pro- priétaire			
ives 8				Baléares				
s relat		* Accord de la copropriété * Interdiction de location d'un bien dans son entièreté * Location restreinte aux logements situés en Rez-de-Chaussée ou au 1er étage s'il	Espagne	Madrid	L'accord de la co-			
ditions	Bâtiment		Belgique	Bruxelles	propriété doit être obtenu			
S			Canada	Québec				
		s'agit d'un Rez-de-Chaussée commercial	Espagne	Valence	La location doit se limiter à un étage spécifique			
	Environne-	* Limitation des nuisances de voisinage     * Limitation de l'augmentation des prix de	Espagne	Valence (mi- lieu rural)	La location d'un bien isolé est inter- dite			
	ment immé- diat	Limitation de l'augmentation des prix de l'immobilier     Interdiction de location dans certains quartiers/milieux	Pays-Bas	Amsterdam	La location est interdite dans certains quartiers (centre-ville)			
5			Italie	/	La location est limi-			
la locatic	Do. ć	* Limitation des jours de location	Pays-Bas	Amsterdam	tée à un maximum de 30 jours par offre par an			
Conditions relatives à la location	Durée	* Sans limitation : Temporary Sleeping Accommodation licence	Royaume- Uni	Londres	La location n'est pas limitée afin de promouvoir le tou- risme moyennant un permis			
Condi	Capacité		Belgique	Règles com- munes aux ré- gions	La capacité maxi- male d'un bien est de 15 locataires			



		* Limitation de la capacité d'accueil (personnes et/ou nombre de chambres) * Limitation du nombre de logements			Le nombre de chambres louées est limité à 5 par propriétaire
		* Exploitation d'un logement unique			L'exploitation d'un logement unique
	Contrôle	* Obligation de communiquer les informations relatives à l'identité des locataires aux autorités  * Listing des pratiques commerciales condamnables  * Affichage du prix des chambres  * Limitation de l'augmentation des prix de l'immobilier  * Application d'une amende allant de 250 à 500.000 euros	France	Toutes les villes	L'obligation de transmission d'informations de la part du loueur vers la commune (sinon amende de 10.000 euros)
			Canada	Québec	La taxe d'héberge- ment (3,5% du ta- rif/nuitée)
Fiscalité		* Taxe de séjour * Impôts sur les revenus de location * Imposition partielle en tant que services	Belgique	Règles com- munes aux ré- gions	L'imposition sur les revenus profes- sionnels > 6.250 euros en 2019 (20% revenus di- vers - 48% revenus immobiliers - 32% revenus immobi- lier)
		* Transmission d'informations sur la location aux autorités  * Taxe foncière additionnelle  * Taxe Airbnb (Imposition de 21% pour toute location <30jours)  * Déclaration des revenus	Italie	Tout le pays	10% d'imposition des revenus per- çus par les utilisa- teurs (revenus <10.000 euros/an - cumule pour >10.000 euros/an) prélevée par les plateformes et ver- sée aux autorités fiscales
			Italie	Tout le pays	La taxe Airbnb (Imposition de 21% pour toute location de <30jours)
Administration	n (Autorisations			\ \C_{11}	La déclaration à la commune
	arations)		France	Villes de > 200.000 hab.	L'obligation de dé- claration détaillée des biens loués



		* Déclaration de location (Autorités locales et régionales) :  - Vérification du casier judiciaire ;  - Contrat d'assurance en responsabilité civile ;  - Certificat de conformité urbanistique et affectation du bien.  * Mise en place d'une plateforme de télédéclaration à destination des loueurs * Autorisation d'exploitation (logement destiné uniquement à la location pas de domiciliation possible) * Identification des différentes propriétés reliées à l'hôte (principale ou secondaires) * Permis de location * Certificat de conformité * Attestation de sécurité incendie * Obtention de la classification "Etablissement touristique" * Partage et accès aux autorités des données sur les locations de courte durée effectuées sur Airbnb et d'autres plateformes (05/03/2020)	France	Paris	L'enregistrement dans le site de la mairie de Paris
Gar	anties	* Obligation d'émission d'un contrat de location  * Assurance en responsabilité civile	Pays-Bas	Tout le pays	L'obligation d'émission d'un contrat de location
Gai	ai 1103	* Protection des données personnelles * Exigence d'une garantie sur la propriété réelle du bien par l'hôte	Belgique	Règles com- munes aux ré- gions	La définition d'un contrat écrit par chambre
Complémen- taires		Limitation des revenus de l'hôte     Déclaration des revenus aux autorités fiscales (directive UE prévue pour 2021)	Islande	Reykjavik	La limitation des revenus de l'hôte
Revenus	Commerciaux	* Etablissement d'une concurrence loyale avec le secteur hôtelier * Déclaration des revenus aux autorités fiscales (directive UE prévue pour 2021)	Espagne	Tout le pays	L'établissement d'une concurrence loyale avec le sec- teur hôtelier

#### 4. REFERENCES

ADN tourisme. (2020) Bonnes pratiques : locations saisonnières (gites et meubles de tourisme) et chambres d'hôtes dans le contexte de la crise sanitaire covid-19. France.

AFP. (2017) « Berlin assouplit sa politique d'interdiction des locations temporaires », *Veille Info Tourisme*. Lien : <a href="https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-a-a-c/alle-magne/berlin-assouplit-sa-politique-d-interdiction-des-locations-temporaires">https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-a-a-c/alle-magne/berlin-assouplit-sa-politique-d-interdiction-des-locations-temporaires</a>.

AFP. (2017) « Berlin assouplit sa politique d'interdiction des locations temporaires », *Veille Info Tourisme*. Lien : <a href="https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-a-a-c/allemagne/berlin-assouplit-sa-politique-d-interdiction-des-locations-temporaires">https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-a-a-c/allemagne/berlin-assouplit-sa-politique-d-interdiction-des-locations-temporaires</a>.

AFP. (2018) « Face à Airbnb, les villes espagnoles entre ruses et interdiction », *Veille Info Tourisme*. Lien: <a href="https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-d-a-m/espagne/face-a-airbnb-les-villes-espagnoles-entre-ruses-et-interdiction">https://www.veilleinfotourisme.fr/thematiques/international/pays-de-d-a-m/espagne/face-a-airbnb-les-villes-espagnoles-entre-ruses-et-interdiction</a>.

Airbnb. (2020) Hébergement responsable en Belgique. Disponible sur : <a href="https://fr.airbnb.be/help/article/1393/hébergement-responsable-en-belgique#regulations">https://fr.airbnb.be/help/article/1393/hébergement-responsable-en-belgique#regulations</a> (Consulté le : 30 avril 2020).

Airbnb. (2020) Mesures de sécurité contre le covid-19 : Des critères élevés pour chaque séjour. Disponible sur : <a href="https://fr.airbnb.be/d/covidsafety">https://fr.airbnb.be/d/covidsafety</a> (Consulté le : 29 novembre 2020).



Airbnb. (2020) Processus de nettoyage renforcé en 5 étapes : premiers pas. Disponible sur <a href="https://fr.airbnb.be/resources/hosting-homes/a/getting-started-with-the-5-step-enhanced-clea-ning-process-186">https://fr.airbnb.be/resources/hosting-homes/a/getting-started-with-the-5-step-enhanced-clea-ning-process-186</a> (Consulté le : 29 novembre 2020).

Assemblée nationale. (2020) Pourquoi avoir adouci le régime imposé aux plateformes de location de meublés de tourisme ? - Question écrite n°24839 de Villani C., JOAN France.

Association pour un hébergement et un tourisme professionnels – Groupement national des indépendants : hôtellerie & restauration. (2017) *Guide de mise en place des dispositions de la Loi pour une République Numérique et location de meublés de tourisme du 7 octobre 2016.* France.

Barry, C. (2020) « Comment encadrer la location sur les plateformes comme Airbnb », *Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat.* Lien : <a href="https://veilletourisme.ca/2020/01/03/comment-encadrer-la-location-sur-les-plateformes-comme-airbnb/">https://veilletourisme.ca/2020/01/03/comment-encadrer-la-location-sur-les-plateformes-comme-airbnb/</a>.

Basselier, R. et al. (2018) « L'essor de l'" économie du partage " », *BNB Revue économique*, 7(6), p. 61-84. Lien : <a href="https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/revecoiii2018.pdf">https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2018/revecoiii2018.pdf</a>.

Blanco-Romero A. et Blázquez-Salom, M. (2018) « Marchandisation touristique du logement et planification urbaine à Barcelone », *Sud-Ouest européen [En ligne]*, 46, p. 9-22. doi: 10.4000/soe.4568.

Carpentier, N. et Girard, M. (2018) Hébergement collaboratif à Québec, Ville du Québec.

CGT. (2020) *Guide De Bonnes Pratiques Sanitaires : À L'usage Des Opérateurs Touristiques.* Wallonie, Belgique.

Commission européenne. (2020) La Commission conclut un accord avec des plateformes d'économie collaborative pour publier des données clés sur l'hébergement touristique. Communiqué de presse.

Conferenza delle regioni e delle province autonome (2020) New Coronavirus SARS-CoV-2: Guidance Standards for Hospitality Reopening. Italie.

Darmigny, P. (2019) *Les principes de base de la réglementation Airbnb.* Village de la justice, LEGI team.

DG Trésor – Stratégie, études et pilotage. (2017) Étude comparative internationale - Traitement des plateformes numériques - Contributions des services économiques des pays suivants : Allemagne, Danemark, Chine, Espagne, États-Unis, Italie, Royaume Uni, Moscou. Trésor – Direction générale. Conseil national du numérique, France.

Escudié J.N. (2020) « Location touristiques : Paris propose aux contrevenants de passer l'éponge contre une remise des logements sur le marché », Locatis-*Banque des territoires*. Lien : <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/locations-touristiques-paris-propose-aux-contrevenants-de-passer-leponge-contre-une-remise-des">https://www.banquedesterritoires.fr/locations-touristiques-paris-propose-aux-contrevenants-de-passer-leponge-contre-une-remise-des</a>.

Hajibaba, H. et Dolnicar, S. (2017) « Regulatory Reactions Around the World », in Dolnicar S. (éd.) *Peer-to-peer accommodation networks.* Goodfellow Publishers Ltd, p. 120-136. doi: 10.23912/9781911396512-3454.

Hospitality-on. (2019) Airbnb en pleine croissance, quelles réponses des destinations ? Disponible sur : https://hospitality-on.com/fr/destinations/ (Consulté le : 13 juillet 2020).

HZJZ. (2020) *Recommendations for hotels and renters during the COVID-19 pandemic.* Croatian Institute of Public Health, Croatie.



ICTE et CEHAT. (2020) *Measures to reduce the spread of SARS-CoV-2: hotels and holiday rent-als - Guidelines and recommendations*. Ministerio de industria, comercio y turismo, Espagne.

Inconnu. (2020) « Amsterdam bannit Airbnb de son centre historique dès le 1er juillet », *L'Alsace.* Lien : <a href="https://www.lalsace.fr/economie/2020/06/29/amsterdam-bannit-airbnb-de-son-centre-historique-des-le-1er-juillet">https://www.lalsace.fr/economie/2020/06/29/amsterdam-bannit-airbnb-de-son-centre-historique-des-le-1er-juillet</a>.

Journal officiel de l'Union européenne. (2011) *Directive 2011/83/EU du parlement européen et du conseil*. Parlement européen et le conseil de l'Union européenne.

Journal officiel de l'Union européenne. (2017) *Règlement (UE) 2017/2394 du parlement européen et du conseil*. Parlement européen et le conseil de l'Union européenne.

Juul, M. (2017) Le tourisme et l'économie collaborative. Service de recherche du Parlement européen.

Koolhoven, R. (2018) « Regulating Airbnb in the Netherlands », *Journal of European Consumer and Market La*, 7(6), p. 253-256. Lien: <a href="http://hdl.handle.net/11370/9786735b-e87b-4df6-be39-c7d6d9a2d116">http://hdl.handle.net/11370/9786735b-e87b-4df6-be39-c7d6d9a2d116</a>.

Lainé, L. (2018) « En Europe, l'étau se resserre autour d'Airbnb », *L'écho touristique*. Lien : <a href="https://www.lechotouristique.com/article/en-europe-letau-se-resserre-autour-dairbnb">https://www.lechotouristique.com/article/en-europe-letau-se-resserre-autour-dairbnb</a>?.

Lainé, L. (2020) « Location type Airbnb : 22 villes appellent l'Europe à mieux encadrer les plateformes », *L'écho touristique*. Lien : <a href="https://www.lechotouristique.com/article/locations-type-airbnb-22-villes-appellent-leurope-a-mieux-encadrer-les-plateformes">https://www.lechotouristique.com/article/locations-type-airbnb-22-villes-appellent-leurope-a-mieux-encadrer-les-plateformes</a>.

Lopez, L.V. (2019) « Airbnb : comment les villes organisent la résistance à travers le monde », *Franceinter*. Lien : <a href="https://www.franceinter.fr/societe/airbnb-comment-les-villes-organisent-la-resistance-a-travers-le-monde">https://www.franceinter.fr/societe/airbnb-comment-les-villes-organisent-la-resistance-a-travers-le-monde</a>.

Luczak-Rougeaux, J. (2020) « COVID-19 : Airbnb va bloquer les hébergements pendant 72h entre chaque réservation », *Tom - Eventiz Media Group, France.* Lien : <a href="https://www.tom.tra-vel/2020/04/28/covid-19-airbnb-va-bloquer-hebergements-pendant-72h-entre-chaque-reser-vation/">https://www.tom.tra-vel/2020/04/28/covid-19-airbnb-va-bloquer-hebergements-pendant-72h-entre-chaque-reser-vation/</a>.

Misrahi, T. et al. (2020) Leading global protocols for the new normal: short term rental WORLD TRAVEL & TOURISM COUNCIL.

Morell, M.F. et al. (2018) *Sharing Cities: A worldwide cities overview on platform economy policies with a focus on Barcelona*. Dimmons Research Group, Universitat Oberta de Catalunya, Espagne.

Musseau, F. (2018) « Palma de Majorque, pionnière dans l'interdiction des appartements touristiques », *Le point*. Lien : <a href="http://www.lepoint.fr/europe/palma-de-majorque-pionniere-dans-l-inter-diction-des-appartements-touristiques-12-05-2018-2217878">http://www.lepoint.fr/europe/palma-de-majorque-pionniere-dans-l-inter-diction-des-appartements-touristiques-12-05-2018-2217878</a> 2626.php.

Nieuwland, S. et van Melik, R. (2020) « Regulating Airbnb: how cities deal with perceived negative externalities of short-term rentals », *Current Issues in Tourism*, 23(7), p. 811-825, doi: 10.1080/13683500.2018.1504899.

OCDE. (2016) *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2016. OECD Publication.* Éditions OCDE, Paris. https://doi.org/10.1787/tour-2016-fr.

OCDE. (2020) *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020. OECD Publication.* Éditions OCDE, Paris. Lien: https://doi.org/10.1787/fa567e9c-fr.

Olemans, R. et Balon F. (2017) *Législation relative aux locations de type Airbnb en Belgique.* Buyle legal.



Tessier, A. (2018) Mémoire de Master 2 : L'impact du développement de Airbnb sur l'habitat "voyage autour d'un géant du tourisme" (le cas du panier à Marseille). Marseille, France.

UNPLV et O2. (2020) Protocole sanitaire de l'UNPLV et O2 Care services à destination des propriétaires de meublés de tourisme pour assurer le respect des mesures sanitaires. France.

Verdin, F. (2020) Veille Airbnb : Législation de l'économie collaborative. Commissariat Générale au tourisme. Wallonie, Belgique.

Vidal, L. (2019) « Cities versus short-term rental platforms: the european union battle », *CIDOB notes internacionals*. Lien: <a href="https://www.cidob.org/en/publications/

Von Briel, D. et Dolnicar, S. (2020) « THE EVOLUTION OF AIRBNB REGULATION - An International Longitudinal Investigation 2008-2020 », *SocArXiv t4nqs, Center for Open Science*, p. 5. doi: 10.31219/osf.io/t4nqs.

